



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 120 - JUILLET 2013**

# SOMMAIRE

## Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision - Délégation de signature en matière d'achats - 23 juillet 2013	1
Décision - Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes - 23 juillet 2013	6
Décision - Délégation de signature en matière de ressources humaines - 23 juillet 2013	19
Décision - Délégation de signature en matières spécifiques - 23 juillet 2013	24

## Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0059 - Arrêté portant délégation de signature à Philippe BONNIN, Jacqueline REJASSE, Jean ERARD, Florence AUGÉ, Isabelle HAGET, Jean- Philippe GUILLEMIN, Pierre GELEBART, Béatrice BACHER, Laurence DUBOS, Roseline MANDIL, Jean- Pierre MAGOT, Marie OLIVA, Marie- Hélène CATTE, Jocelyne MESPOULEDE, Anthony CHAPON, Shirley CHALEIX	29
Arrêté N °2013182-0060 - Arrêté portant délégation de signature à Christian PEUCH, Michèle CUCCHIETTI, Anne PAJOR, David BRUGO, Anne BRUNELEAU, Aurélie VAISSIE, François CHAUVET, Gisèle AVARE, Philippe RIBES	33
Arrêté N °2013182-0061 - Arrêté portant délégation de signature à Catherine LAGOUE, Thierry ENRICO, Julien RENAULT, Françoise LOCU, Yvan OLIVIER, Aude LOTH, Sylvie FLORUS, Richard PILLER, Martine ROQUES, Carole MILLET, Laure CASTET, Cédric MEDARD, Valérie HERMENIER, Betty DORMEUIL, Marjorie ABKARI, Christophe SEBILLE, Laurent LE FAOUDER, Cyrille LASFARGUE, Elizabeth ISIDORE, Brigitte MOREUX, Sokha TU, Sophie VARNICA, Mathieu GAMBLIN, Marie Mélissa RAYMOND, David GUERRIER, Anthony SERRANO, Isabelle LE FEVRE, Adinita VIT	37
Arrêté N °2013182-0063 - Arrêté portant délégation de signature à Benoît CUINET, Françoise DELALBRE, Denis BENESY, Laurent CARIGNON, Hélène IZAR, Xavier LEMARCHAND, René MESBAHI, Patricia POLO- PERUCCHIN, Marie- Paule dite Marie- Emmanuelle RAFFENEL, Emmanuel BAS, Bruno BUSSON, Martine DRAI, Christophe FAUQUE, Bruno GATTEGNO, Victor ROSE- ZOE	40
Arrêté N °2013182-0064 - Arrêté portant délégation de signature à Benjamin LIEVENS, Renaud LEMAIRE, Daniel ROUMANES, Aurélie SASTRE, Fatima ABDALLAH, Andrée DUARTE, Denis LEROY, Joseph ALEXANDRE- ALVES, Roselyne FLORIMOND, Franck OLIVIER, Céline BRUNET, Jean- Yves FOUILLET, Christine SOGNY, Nadine DE VINCENZI, Florian LÉ BERRE, Gaëlle TINCRES, Habiba AMALOU, Arnaud JOUBERT, Vilma MECIONYTE, Thierry BLANLOT, Yannick LFEBVRE, Valérie PRESTI, Cyril BOUILLON, Fatma MANSOURI	44
Arrêté N °2013182-0065 - Arrêté portant délégation de signature à Chantal SELVINI, Joël CELESTINE, Laurence ROZENBAUM, Nathalie HARY, Alexandre DEMANGEL, Thierry ANDRIAMANENTENA, Pierre LEOPOLD, Emmanuel POTIER, Samuel	



Arrêté N °2013182-0066 - Arrêté portant délégation de signature à Philippe TELLE, Véronique CIORA, Jeanne- Marie TUR, Catherine SISKI, Christine LAVOIX, Catherine PILLOT, Patricia DESENCLOS, Sylvie HORDESSEAUX, Gisèle PRETET, Annie ..... REBEYROTTE- REMACLY	51
Arrêté N °2013182-0067 - Arrêté portant délégation de signature à Sylvie ARNAUD- GAUTHIER, Annie DESCHATRES, Catherine PETRO, Elena AMALOU, Dominique GIRARD, Martine RENUCCI, Renaud BESLOIN, Isabelle HEBLES, Zoeb TAHAIBALY, Sylvie BILLIAERT, Sylvie METTE, Fabrice WYPELIER, Isabelle CASTEL, Bernard ..... PANNETIER, Myrtha ZOZI, Annie SOUAL, Wanda EBERHARD, Annick BUNAK	54
Arrêté N °2013182-0068 - Arrêté portant délégation de signature à Betty BERNARD, Amadou DIOP, Marc JACQUEMET, Gaëlle LE BRIS, Francis QUET, Jean- Noël DUQUENNE, ..... Catherine FRENISY, Christine GUILLAUME, Maurice LE HIR	58
Arrêté N °2013182-0070 - Arrêté portant délégation de signature à Chrystelle CADUC, Mireille CROS, Pascale DESMET, Ilyas JABRE, Jeannine MEUNIER, Philippe SOULIER, Dominique TAILAME, Jean- Jacques WOJCIEKOWSKI, Nathalie GAUTIER, Nadine ..... PERROTEL, Thierry ROUANET	60
Arrêté N °2013182-0072 - Arrêté portant délégation de signature à Corinne ANGLES, Armelle ARNEODO, Ghislaine GROSSET, Antoine HENNEBELLE, Marie LACAZE, Olivier PEREZ, Florence TABARY, Patricia VENZAC, Pascale BENARD, Anne- Marie ..... GONCALVES, Liliane LE ROSCOUET, Elodie VINCENOT	62
Arrêté N °2013182-0073 - Arrêté portant délégation de signature à Michel BOYER, Blandine CLEMENT, Stéphanie LIGOUSA, Anne MARSEILLE, Françoise NIEGO, Florent ..... DEFIENNE, Alain DELGADO, Philippe RAVOT	65
Arrêté N °2013182-0074 - Arrêté portant délégation de signature à Fabrice ESNAULT, Sarah THIERIOT, Agnès GARDILLE, Didier DE SEVERAC, Hélène BUSSY, Philippe OZENDA, Patricia LASCOMBE, Fabienne PINQUIER, Alexandre BASTIN, ..... Marie- Thérèse ILHE, Hervé POT	68
Arrêté N °2013182-0075 - Arrêté portant délégation de signature à Claude HERBIN, Laurent PESENTI, Céline CALES, Béatrice BLANC, Corinne GANDRE, Annie DAFIT, ..... Michel BRAZET, Alex REGINA, Pascal LAHURE	71
Arrêté N °2013182-0077 - Arrêté portant délégation de signature à Séverine BILLOUE, Hervé DARNIS, Cathy GUERER, Sophie GUILLON, Arnaud LE MEUR, Arnaud PERRONNET, Frédéric VIVIEN, Christine DUCLOUX- DEGIOANNI, Daniel FROIN, Audrey ..... MARSAT, Jean- Baptiste MaZAUD, Denis RAFIER	73
Arrêté N °2013182-0078 - Arrêté portant délégation de signature à Lenaïk CARIOU, Mathieu LEMERCIER, Anh Tuan NGUYEN, Raphaël RANCOULE, Astrid RIGOIR, Dominique ..... BARDON, Chafik MESSOUD, Fabienne RAFFI, Laurent VIGNAU	76
Arrêté N °2013182-0079 - Arrêté portant délégation de signature à Isabelle HOURY, Fabrice TIEFIN, Michel JOUE, Marianne COUPE, Francine ELIZABETH, Pierre RICADAT, Danielle DE CARVALHO. Dominique ETIENNE. Laurence DUVAL. Yannick	

DESNEUX, Antoine GRUSON, Isabelle PARVILLERS, Anthony BOUCHET, Claude EGLINE, M.- Dominique JOURDAIN, Brigitte BRIOIS, Anthony GOURMIL, Eric NEE, Osman MALLAM, Dominique MICHELON	.....	79
Arrêté N °2013182-0080 - Arrêté portant délégation de signature à Inès CAPIAN, Philippe LE QUERE, Chantal TIRABASSI, Frédéric SAUGEY, Marc SEBBANE, Aurore COLLONNIERS, Sébastien LE NY, Myriam ANELKA, Dalila BOUZEBRA, Laura DESSIEN, Catherine DOUCET, Valérie FLAGEOLET, Corinne GALEOTTI, Emmanuelle GOSSART, Aurélié SOHIER, Grégory PITOIZET, Maryse GEA, Françoise LAURENS, Marc BRUYERE, Irène MOULOINGUI, Mélanie DELAMARCHE, Philippe RAHARIJESY, Eric LEBEAU, Sonia TELLATI, Valérie BERNARD, Anh TRAN, Yvelise BESSE, Marie- Jo	.....	83

Arrêté N °2013182-0081 - Arrêté portant délégation de signature à Catherine GIULIANI, Joëlle RAMIR, Jean- Marie LUTZ, Bénédicte TAVITIAN, Annie DE LA BROSSE, Arnaud FAURE, Annie GERARD, Jean- François GIRARD, Didier LAURENT, Colette SALOMON, Claudine VERNET, Thierry BORDES, Christine CANTAU, Franck DETRE, Patrick DETRE, Elisabeth DUTON, Mathieu GERBAUD, Olivier GAUNET, Eve LACAUSSE, Henri LAOU, Stella LEZIN, Claudine LONGUEVILLE, Catherine NICOLAS, Patricia NOVEL, Denis RAMETTE, Patrick AMOD- MOULANT, Raphaël BESSONIES,	88
Arrêté N °2013182-0082 - Arrêté portant délégation de signature à Gilles COLLIN, Olivier CAPDEGELLE, Sandrine STARCK, Sébastien LE NY, Aurore COLLONNIERS, Brigitte CATTE, Marc SEBBANE, Nadia LEDUC, Isabelle LEGRIS, Serge LE NORMAND, Héloïse GUINARD, Laurence VIGNAIS, Dorothée MARCASSIN, Grégory GORET, Mathieu CHAVEL, Pascal MONGIN- RAPPART, Eisabeth GAUTIER, Frédéric CONSTANT, Bruno PIERSON, Valérie BERNARD, Yvelise BESSE, Sandrine ARDISSON, Delphine SINNA, Laurent WATTIAUX, Anh TRAN, Marie- Josée FONGARO, Jean- Luc MARTIN	93
Arrêté N °2013182-0083 - Arrêté portant délégation de signature à Benoît REZAZGUI, Dominique LE- ROY, Moussa JOUNI, Christine MISTROT- DELECLUSE, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LEBOUCHER, Marie- Anne CORNO, Yves MARCHAL	98
Arrêté N °2013182-0084 - Arrêté portant délégation de signature à Philippe CARLE, Christian PELLEGRIN, Didier LAPAIX, Rachel ARANCE, Alain JEOFFROY, Frédéric PERNEZ, Florence GUYARD, Laëtitia Fouillon, Jean- François WAULTIER, Franck BERNARDI, Marcelle PEROL, Stéphane BOURIGUEN	100
Arrêté N °2013182-0085 - Arrêté portant délégation de signature à Didier DATH, Pascale GUILLOT, Lamri HALITIM, Agnès MARTEL, Nathalie MOLINIER, Christine OZENNE, Jean- Robert PARRA, Stéphanie PERTIN, Patrick CASTEL, Liliane FARAONE, Régis PACHURKA, Christian PULEO, Marie- Andrée SERRURIER	102
Arrêté N °2013182-0086 - Arrêté portant délégation de signature à Monique BRAND, Marie- Josette CHALARD, Thierry FORTE, Jean- Claude MERLE	104
Arrêté N °2013182-0087 - Arrêté portant délégation de signature à Raphaël MESA, Odile DEVILLERS, Laurent GREGOIRE	106
Arrêté N °2013182-0088 - Arrêté portant délégation de signature à Emilie CROZES, Pierre MICKELER, Philippe DUCKERS, Bernard POILLOT	108
Arrêté N °2013182-0090 - Arrêté portant délégation de signature à François CESAR, Hervé FLEURY, Gilles JULLIEN, Solenn LE CAM, Elisabeth PERRIER- AYARI, Rémi PORCHER, Monique TIBERI, Jérôme GAUDIN, Martine PEBORDE	110
Arrêté N °2013182-0091 - Arrêté portant délégation de signature à Pierre- Yves BUSSON, Lionel NOIREZ, Jean- François NOWACZYK, Annie BECHET, Chantal CHARBON, Fanny DUMARTIN, Sylvanie PAIN, Thomas PIERSON	112
Arrêté N °2013182-0092 - Arrêté portant délégation de signature à Christian MAITRE et Alain PEYRELONGUE	115
Arrêté N °2013182-0093 - Arrêté portant délégation de signature à Patrick	

Arrêté N °2013182-0093 - Arrêté portant délégation de signature à Patrick MROZEK, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de Paris 1	117
Arrêté N °2013182-0094 - Arrêté portant délégation de signature à Michel GONZALEZ et Corinne PODER	119
Arrêté N °2013182-0095 - Arrêté portant délégation de signature à Marie- Claude MARCAILLOU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de Paris 4	121

Arrêté N °2013182-0096 - Arrêté portant délégation de signature à Gisèle HUCHET et Marie- Noëlle BAILLEUX .....	123
Arrêté N °2013182-0097 - Arrêté portant délégation de signature à Catherine BAUER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de Paris 8 .....	125
Arrêté N °2013182-0098 - Arrêté portant délégation de signature à Maryse DE SPIRT et Sylvie BAVOUZET .....	127
Arrêté N °2013182-0099 - Arrêté portant délégation de signature à Christine LORMET, Catherine GARRIDO, Laurence BREBEL- FABRE, Catherine RAPIN .....	129
Arrêté N °2013182-0100 - Arrêté portant délégation de signature à Michel ANDRES, Benoît BUCHLA et Thierry BAGAGE .....	131
Arrêté N °2013182-0101 - Arrêté portant délégation de signature à Claude DESCOS et Martine OCARIZ .....	133
Arrêté N °2013182-0102 - Arrêté portant délégation de signature à Bernadette GINESTOUX et Josette CIZEAU .....	135
Arrêté N °2013182-0103 - Arrêté portant délégation de signature à Patrick LEFEBVRE, Catherine SANTINI et Franck LOTH .....	137
Arrêté N °2013182-0105 - Arrêté portant délégation de signature à Hélène HEBRARD, Martine ROLLAND, Sylvie SAUVEBOIS, Viviane SOULLIER, Marie- José LASCAUD, Sonia CONTI- ALUNO, Karine VILLEFRANQUE, Christian DRAILLARD, Didier HALL, Sylvie ADJADJ, Colette EYRAUD, Pascale BAR, Mikael GUENNOU, Virginie COTELLE, Mohamed BELKACEM, Fabienne BESANCON, André DUJON, Igor RAVIC, Magalie NOEL, Stéphane TREULLE, Cosette BEGRANGER, Mireille DELAHAYE, Philippe MAURON, Michel BOUDAREL, Jean- Louis LE BOUILLE, Pascal MICHEL, Michel CROS, C	139
Arrêté N °2013182-0106 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Baptiste CHOLLET, Nathalie FONTENY, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGUY, Stéphane PINEAU, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON, Jacques VERNET, Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie- Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX .....	145
Arrêté N °2013182-0108 - Arrêté portant délégation de signature à Stéphane BATAILLON, Véronique WETZEL, Thérèse AVOCAT, Patricia BARANES, Didier BERNARD, Marie- Christine BOULIN, Valérie BISSON, Cyril CARRE, Albert GILLES, Mathieu NANTILLET, Irène PUGET, Sylvia ROBIN, Maria SANCHEZ, Lionel BASTIAT, Sylvianne DRACIUS, Edouard DUBOIS, Clémence PUCINO, Philippe SABINOTTO, Corinne TALLAGRAN .....	147
Arrêté N °2013182-0109 - Arrêté portant délégation de signature à Yvan FROGET, Caty BRIQUET, Françoise DE GRANDPRE, Saphia ALAOUI, Myrva APPATORE, Raphaële AUNAY, Rachel BOHELY, Pascal CHIQUET, Thierry COUET, Pierre COULEARD, Gilles GLEYO, Maryvonne LE GUILLOU, Corinne LOEUL, Eric MEYER, Carine POUSSE, Laurence PLUMAUGAT, Anne RODENAS, Céline ROUSSEL, Marie- Claude THEPAUT, Fatma BAUCHER, Sébastien DEVAUX, Zohra MAHI, Pascale LAMAZIERE, Olivier PASQUES .....	152
Arrêté N °2013182-0110 - Arrêté portant délégation de signature à Anne POUREAU,	

Christophe DE CONTET, Alain DALUZEAU, Evelyne ROULIER, Nadine VAISSIERE, Jeannie	
CORTIN, Monique DEC COHEN, Corinne MONTAGNE, Thierry GAUTHIEZ, Solange MEIRONE, Philippe KERVELLA, Antoine BALEMBOIS, Jean- Yves DUBORD, Anne- Marie GAYNES, Henri	
SIOUSARRAM, Dramane FOFANA, Sylvie CASTEJON, Alain DIENE, Pascal PASTY, Jonathan	..... 157
PARTOUCHE, Martine CASALTA- MAURY, Olivier DOMARIN, Maud LE PEN, Pascale	
CAUCHEFER, Pascale DJAMBAZIAN, Laurence BLANC, Gil	

<p>Arrêté N °2013182-0111 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Yves  MADELMON, Corinne CAURETTE- PHILIPPON, Brigitte SCARBONCHI,  Grégory CARPENTIER,  Nathalie DURAC, Stéphane MANGIONE, Lauriane CASSARD, Florent  DUYTSCHAEVER,  Ludovic MARCOS, Philippe CATHALA, Marie- Claire EVAN, Céline MAZAUD,  Catherine  CYRILLE, Bernadette HALLUIN, Michèle ROLFO, Daniel DELLIS, Nathalie  KUZMA,  Ghislain SOLER, Gaëlle LE NOUEN, Catherine BALESTIE, Viviane  FELZINGER, Virgine  MASSOLO, Benoît BROSSARD, Martine MARTIN, Donus TUFAN</p>	<p>..... 161</p>
<p>Décision - Décision concernant l'accueil des usagers du pôle enregistrement  assuré entre le 24 juillet 2013 et le 2 août 2013 dans les locaux du Centre des  finances publiques du 32 rue Saint- Pétersbourg 75008 Paris suite à la fermeture  provisoire pour travaux du site du 6A boulevard de Reims 75017 Paris</p>	<p>..... 166</p>





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 23 Juillet 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière d'achats -  
23 juillet 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

#### **Décide**

##### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Mme Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

##### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à M. Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme. Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

##### **ARTICLE 3**

De donner délégation de signature à M. Bernard RAMANANTSOA, Directeur général d'HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MOREAU, Secrétaire général d'HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 4**

De donner délégation de signature à M. Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 5**

De donner délégation de signature à M. Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 6**

De donner délégation de signature à Mme Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 7**

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;

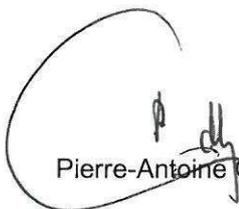
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
<b>Chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>			
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
<b>Directions générales adjointes et directions rattachées</b>			
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur adjoint du DGA-ERF
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGA-EMC
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au directeur
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière

Ecoles			
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Responsable administration, finances, achats, informatique et contrôle interne
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 23 juillet 2013

  
 Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 23 Juillet 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière de  
dépenses et de recettes - 23 juillet 2013

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

**Décide**

### ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF: tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous

Directions rattachées à la direction générale				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n° 1110 CF : C440
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n° : * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRI BATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  • 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30

Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOPI )			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC  Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement : GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER  Jean--Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1900 - 2900 * 1500 - 1510 CF : tous * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIÈRE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Responsable de restaurant Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Ariette LACAZE David PARRAIN	Economiste Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n° 1500 CF : C402  Société n° 1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION  Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45

Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement : GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF :4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN  Huguette PALADE	Secrétaire général  Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF :tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF :tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous

Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Sociétés n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

## ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1320 CF: tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Antoine DEVE Alain BEAUMONT	Responsable des fonctions supports Directeur adjoint au DGDD	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Jean-Louis ANDRIEUX Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n° : * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRI BATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Karine MICHEL	Responsable du pôle Gestion Friedland	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  * 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24,

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2I60, 2I62, 2I72, 2I80, 2I81, 2I82  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2I50, 2I51, 2I71, 2I79
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2I11, 2I12,2I13,2I14, 2I15 2I20,2I30
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2I17,2I18, 2I40,2I65, 2I83
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement SAP Versailles GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean--Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation			Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous  * 1900 - 2900  * 1500 - 1510 CF : tous  * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC  Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Magasinier Responsable de restaurant  Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n° 1500 CF : C402  Société n° 1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous  * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous  Etablissement n° 1500 CF : C409  Tout établissement SAP Versailles GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement SAP Versailles GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n° 2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n° 2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous

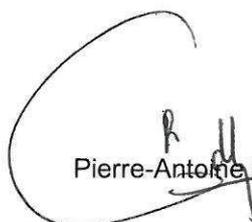
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Didier DEGNY	Directeur délégué			Société n° 2300 CF : 4H01 4H05 4H07
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Responsable des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF :tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF :tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Anne KOLSCH	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n°2590 CF 4O22 4O21
Odile TANGUY	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4O31 4O41 4O51 4O52 4O53 4O54 4O55 4O61 4O71
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 23 juillet 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 23 Juillet 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière de  
ressources humaines - 23 juillet 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

#### **Décide :**

##### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Pierre TROUILLET, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

##### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
- les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
- les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
- les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
- les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;

- les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
- les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
- les décisions portant admission à la retraite ;
- les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
- les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance ;
- les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Eric de CHAMPSAVIN, Responsable de pôle, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

### ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
M. Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
M. Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA – ERF
M. Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	
M. Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances
M. Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA

### ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;

- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

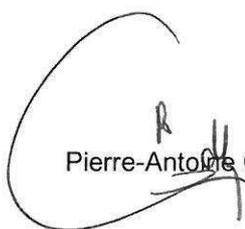
NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE	Directeur délégué aux affaires régionales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mattieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage		
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Directeur adjoint
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur

Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco		
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage		
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Laurent PERNA	Secrétaire général
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 23 juillet 2013


  
 Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 23 Juillet 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matières  
spécifiques - 23 juillet 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES**

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.  
En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE**

**1.** De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

**2.** De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations inférieures à 30 jours ;

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Karine MICHEL, responsable du pôle Gestion Friedland, dans les mêmes conditions.

**3.** De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champerret et de Guyancourt, pour des occupations inférieures à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champerret et Guyancourt.

**ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Mme Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER (à compter du 1 <sup>ER</sup> juin 2013)	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

**ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL**

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGA-EMC
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au Directeur
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

#### ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.  
En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur délégué réseaux et partenariat
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANAC'H	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Audrey ALILI	Conseiller en Formalités
Emilie JOYEUX	Conseiller en Formalités
Nadjia PERRIN	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Cyrielle PONCY	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Jacques REYNAUD	Conseiller en Formalités
Karim BENTHAMI	Conseiller en Formalités

#### ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 9 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE**

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 10 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME**

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Sauf date de prise d'effet spécialement indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

#### **ARTICLE 11 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLIQUES EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION**

De donner délégation à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHE, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 23 juillet 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0059**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Philippe BONNIN, Jacqueline REJASSE, Jean  
ERARD, Florence AUGÉ, Isabelle HAGET,  
Jean- Philippe GUILLEMIN, Pierre  
GELEBART, Béatrice BACHER, Laurent  
DUBOS, Roseline MANDIL, Jean- Pierre  
MAGOT, Marie OLIVA, Marie- Hélène  
CATTE, Jocelyne MESPOULEDE, Anthony  
CHAPON, Shirley CHALEIX



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SIE Paris 15<sup>ème</sup> Saint-Lambert  
13 rue du Général Beuret  
75712 PARIS cedex 15

## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15<sup>ème</sup> Saint-Lambert,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à **Philippe BONNIN**, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15<sup>ème</sup> Saint-Lambert, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Jacqueline REJASSE	Jean ERARD	Florence AUGE
--------------------	------------	---------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Isabelle HAGET	Jean-Philippe GUILLEMIN	Pierre GELEBART
Béatrice BACHER	Laurence DUBOS	Roseline MANDIL
Jean-Pierre MAGOT	Marie OLIVA	
Marie-Hélène CATTE	Jocelyne MESPOULEDE	Anthony CHAPON

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

**Shirley CHALEIX**

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer :

Jacqueline REJASSE	Jean ERARD	Florence AUGE
Isabelle HAGET	Jean-Philippe GUILLEMIN	Pierre GELEBART
Béatrice BACHER	Laurence DUBOS	Roseline MANDIL
Jean-Pierre MAGOT	Marie OLIVA	

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les avis à tiers détenteurs visés à l'article L 262 du livre des procédures fiscales et les bordereaux de déclaration de créances mentionnés à l'article L 621-43 du code de commerce dans les procédures collectives ;  
aux agents désignés ci-après :

Jacqueline REJASSE	Inspecteur
Jean ERARD	Inspecteur
Florence AUGE	inspecteur

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 15<sup>ème</sup> Saint-Lambert

  
DANIEL SERUIZ  
Chef de service comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0060**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Christian PEUCH, Michèle CUCCHIETTI,  
Anne PAJOR, David BRUGO, Anne  
BRUNELEAU, Aurélie VAISSIE, François  
CHAUVET, Gisèle AVARE, Philippe RIBES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Service des Impôts des Entreprises  
De Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil  
12 rue George Sand  
75016 Paris

### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Christian PEUCH, Inspecteur des Finances Publiques et à Mme Michèle CUCCHIETTI, Inspectrice des Finances Publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :  
dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Anne PAJOR	M. David BRUGO	Mme Anne BRUNELEAU
Mme Aurélie VAISSIE	M. François CHAUVET	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

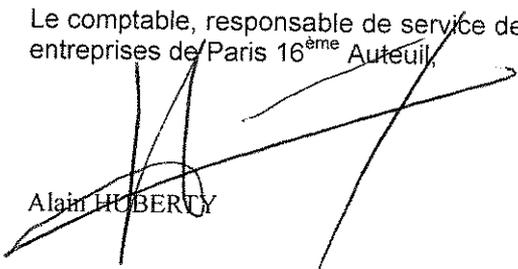
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Gisèle AVARE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Philippe RIBES	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des  
entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,

  
Alain HUBERTY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0061**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Catherine LAGOUE, Thierry ENRICO,  
Julien RENAULT, Françoise LOCU, Yvan  
OLIVIER, Aude LOTH, Sylvie FLORUS,  
Richard PILLER, Martine ROQUES, Carole  
MILLET, Laure CASTET, Cédric MEDARD,  
Valérie HERMENIER, Betty DORMEUIL,  
Marjorie ABKARI, Christophe SEBILLE,  
Laurent LE FAUDER, Cyrille  
LASFARGUE, Elizabeth ISIDORE, Brigitte  
MOREUX, Sokha TU, Sophie VARNICA,  
Mathieu GAMBLIN, Marie Mélissa  
RAYMOND, David GUERRIER, Anthony  
SERRANO, Isabelle LE FEVRE, Adinita VIT  
*Arrêté N°2013182-0061 - 23/07/2013*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCE PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-France ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest**

**SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 16E CHAILLOT  
146 , AVENUE DE MALAKOFF  
75775 PARIS CEDEX 16**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE , adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ENRICO Thierry

RENAULT Julien

LOCU Françoise

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

OLIVIER Yvan  
PILLER Richard  
CASTET Laure  
DORMEUIL Betty  
LE FAUDER Laurent

LOTH Aude  
ROQUES Martine  
MEDARD Cédric  
ABKARI Marjorie  
LASFARGUE Cyrille

FLORUS Sylvie  
MILLET Carole  
HERMENIER Valérie  
SEBILLE Christophe

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ISIDORE Elizabeth  
VARNICA Sophie  
GUERRIER David  
VITTET Adinita

MOREUX Brigitte  
GAMBLIN Mathieu  
SERRANO Anthony  
BRIENTIN Jérôme

TU Sokha  
RAYMOND Marie Mélissa  
LE FEVRE Isabelle  
VALENTIN Julien

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

ENRICO Thierry	Inspecteur	ABKARI Marjorie	Contrôleuse
RENAULT Julien	Inspecteur	MILLET Carole	Contrôleuse
LOCU française	Inspectrice	CASTET Laure	Contrôleuse
ROQUES Martine	Contrôleuse principale	MEDARD Cédric	Contrôleur

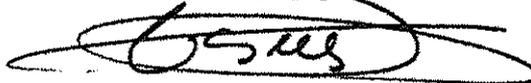
## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot.

Alain CASTETS





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0063**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Benoît CUINET, Françoise DELALBRE, Denis BENESY, Laurent CARIGNON, Hélène IZAR, Xavier LEMARCHAND, René MESBAHI, Patricia POLO- PERUCCHIN, Marie- Paule dite Marie- Emmanuelle RAFFENEL, Emmanuel BAS, Bruno BUSSON, Martine DRAI, Christophe FAUQUE, Bruno GATTEGNO, Victor ROSE- ZOE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SIE DE PARIS 16EME LA MUETTE  
12 rue George Sand  
75796 PARIS CEDEX 16  
Téléphone : 01.44.30.50.40  
Télécopie : 01.44.30.51.78

#### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 16EME LA MUETTE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à

M. CUINET Benoît, inspecteur,

Mme DELALBRE Françoise, inspectrice,

adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 16EME LA MUETTE , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

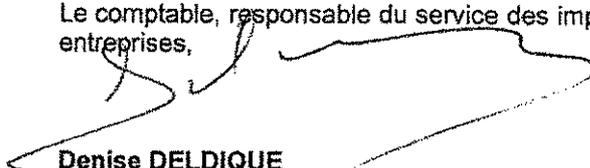
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BENESY Denis	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CARIGNON Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
IZAR Hélène	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEMARCHAND Xavier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MESBAHI René	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
POLO-PERUCCHIN Patricia	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
RAFFENEL Marie-Paule dite Marie-Emmanuelle	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BAS Emmanuel	agent principal	2000 €	2000 €
BUSSON Bruno	agent	2000 €	2000 €
DRAI Martine	agent principal	2000 €	2000 €
FAUQUE Christophe	agent principal	2000 €	2000 €
GATTEGNO Bruno	agent principal	2000 €	2000 €
ROSE-ZOE Victor	agent principal	2000 €	2000 €

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises,



**Denise DELDIQUE**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0064**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Benjamin LIEVENS, Renaud LEMAIRE, Daniel ROUMANES, Aurélie SASTRE, Fatima ABDALLAH, Andrée DUARTE, Denis LEROY, Joseph ALEXANDRE-ALVES, Roselyne FLORIMOND, Franck OLIVIER, Céline BRUNET, Jean- Yves FOUILLET, Christine SOGNY, Nadine DE VINCENZI, Florian LE BERRE, Gaëlle TINCRES, Habiba AMALOU, Arnaud JOUBERT, Vilma MECIONYTE, Thierry BLANLOT, Yannick LFEBVRE, Valérie PRESTI, Cyril BOUILLON, Fatma MANSOURI



DIRECTION GENERALE DES FINANCE PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLE FISCAL SUD OUEST

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
PARIS 16E PORTE DAUPHINE  
146 , AVENUE DE MALAKOFF  
75775 PARIS CEDEX 16

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. LIEVENS Benjamin, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LEMAIRE Renaud

ROUMANES Daniel

SASTRE Aurélie

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

ABDALLAH Fatima  
ALEXANDRE-ALVES Joseph  
BRUNET Céline  
DE VINCENZI Nadine

DUARTE Andrée  
FLORIMOND Roselyne  
FOUILLET Jean-Yves  
LE BERRE Florian

LEROY Denis  
OLIVIER Franck  
SOGNY Christine  
TINCRES Gaëlle

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMALOU Habiba  
BLANLOT Thierry  
BOUILLON Cyril

JOUBERT Arnaud  
LEFEBVRE Yannick  
MANSOURI Fatma

MECIONYTE Vilma  
PRESTI Valérie

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

FOUILLET Jean-Yves Contrôleur  
LEMAIRE Renaud Inspecteur

ROUMANES Daniel  
SASTRE Aurélie

Inspecteur  
Inspectrice

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013,  
Le comptable des finances publiques, responsable du service  
des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine

  
Bernard PERILLIER



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0065**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Chantal SELVINI, Joël CELESTINE,  
Laurence ROZENBAUM, Nathalie HARY,  
Alexandre DEMANGEL, Thierry  
ANDRIAMANENTENA, Pierre LEOPOLD,  
Emmanuel POTIER, Samuel HIRSCH, Edith  
MATON, Nathalie SEGAS, Geneviève  
CLERMONT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Service des impôts des entreprises 13 ième MAISON BLANCHE  
101, rue de Tolbiac  
75 630 PARIS CEDEX 13

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13ème MAISON BLANCHE.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal SELVINI, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13 MAISON BLANCHE, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Arrêté N°2013182-0065 - 23/07/2013

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Joël CELESTINE .	contrôleur	10 000€	10 000€
Laurence ROZENBAUM	contrôleur	10 000€	10 000€
Nathalie HARY	contrôleur	10 000€	10 000€
Alexandre DEMANGEL	contrôleur	10 000€	10 000€
Thierry ANDRIAMANENTEN A	contrôleur	10 000€	10 000€
Pierre LÉOPOLD	contrôleur	10 000€	10 000€
Emmanuel POTIER	contrôleur	10 000€	10 000€
Samuel HIRSCH	contrôleur	10 000€	10 000€
Edith MATON	contrôleur	10 000€	10 000€
Nathalie SEGAS	contrôleur	10 000€	10 000€
Geneviève CLERMONT	contrôleur	10 000€	10 000€

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

a l'agent désigné ci-après :

Nom et prénom des agents	grade		
Geneviève CLERMONT	contrôleur		

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des  
entreprises de Paris 13 MIASON BLANCHE.

François LUTTMANN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the top, identifying François Luttmann.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0066**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Philippe TELLE, Véronique CIORA, Jeanne-  
Marie TUR, Catherine SISKI, Christine  
LAVOIX, Catherine PILLOT, Patricia  
DESENCLOS, Sylvie HORDESSEAUX,  
Gisèle PRETET, Annie REBEYROTTE-  
REMACLY



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Service des impôts des Entreprises du 6<sup>e</sup> arrdt  
Notre-Dame-des-Champs  
9 place Saint Sulpice  
75292 PARIS cedex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises du 6<sup>e</sup> arrdt Notre-Dame-des-Champs

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R<sup>e</sup> 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 18 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1248 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. TELLE Philippe, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises du 6<sup>e</sup> arrdt Notre-Dame-des-Champs, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000€ par demande;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer:

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances;
- aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CIORA Véronique	contrôleuse	10 000€	10 000€
TUR Jeanne-Marie.	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
SISKA Catherine.	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
LAVOIX Christine	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
PILLOT Catherine	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
DESENCLOS Patricia	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
HORDESSEAUX Sylvie	contrôleuse	10 000€	10 000€
PRETET Gisèle	contrôleuse	10 000€	10 000€
REBEYROTTE-REMACLY Annie	contrôleuse	10 000€	10 000€

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,



Didier JULLIARD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0067**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Sylvie ARNAUD- GAUTHIER, Annie DESCHATRES, Catherine PETRO, Elena AMALOU, Dominique GIRARD, Martine RENUCCI, Renaud BESLOIN, Isabelle HEBLES, Zoeb TAHAIBALY, Sylvie BILLIAERT, Sylvie METTE, Fabrice WYPELIER, Isabelle CASTEL, Bernard PANNETIER, Myrtha ZOZI, Annie SOUAL, Wanda EBERHARD, Annick BUNAK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Service des impôts des entreprises  
PARIS 6 ODEON

9 place Saint Sulpice  
75292 PARIS cedex 06

#### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 6 ODEON...

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à MME Sylvie ARNAUD-GAUTHIER, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 6 ODEON, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

SIE PARIS 6 ODEON délégation juillet 2013

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Annie DESCHATRES

Mme Catherine PETRO

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Elena AMALOU  
M Renaud BESLOIN  
Mme Sylvie BILLIAERT  
Mlle Isabelle CASTEL

Mme Dominique GIRARD  
Mlle Isabelle HEBLES  
Mme Sylvie METTE  
M Bernard PANNETIER

Mme Martine RENUCCI  
M Zoeb TAHAIBALY  
M Fabrice WYPELIER  
Mme Myrtha ZOZI

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Annie SOUAL

Mme Wanda EBERHARD

Mlle Annick BUNAK

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Annie DESCHATRES	Inspectrice	15 000 €
Mme Catherine PETRO	Inspectrice	15 000 €
Mme Elena AMALOU	Contrôleuse	10 000 €
M Renaud BESLOIN	Contrôleur	10 000 €
Mme Sylvie BILLIAERT	Contrôleuse	10 000 €
Mlle Isabelle CASTEL	Contrôleuse	10 000 €
Mme Dominique GIRARD	Contrôleuse	10 000 €
Mlle Isabelle HEBLES	Contrôleuse	10 000 €
Mme Sylvie METTE	Contrôleuse	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M Bernard PANNETIER	Contrôleur	10 000 €
Mme Martine RENUCCI	Contrôleuse	10 000 €
M Zoeb TAHAIBALY	Contrôleur	10 000 €
M Fabrice WYPELIER	Contrôleur	10 000 €
Mme Myrtha ZOZI	Contrôleuse	10 000 €
Mle Annick BUNAK	Agent	2 000 €
Mme Wanda EBERHARD	Agent	2 000 €
Mme Annie SOUAL	Agent	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,



Brigitte DANTON  
Comptable Public,  
Responsable du S.I.E. PARIS 6<sup>ème</sup> ODEON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0068**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Betty  
BERNARD, Amadou DIOP, Marc  
JACQUEMET, Gaëlle LE BRIS, Francis  
QUET, Jean- Noël DUQUENNE, Catherine  
FRENISY, Christine GUILLAUME, Maurice  
LE HIR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise du 13<sup>ème</sup> arrondissement  
101 rue de Tolbiac  
75630 Paris cédex 13

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du 13<sup>ème</sup> arrondissement ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Madame BERNARD Betty	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Monsieur DIOP Amadou	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Monsieur JACQUEMET Marc	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Madame LE BRIS Gaëlle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Monsieur QUET Francis	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Monsieur DUQUENNE Jean- Noël	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
Madame FRENISY Catherine	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
Madame GUILLAUME Christine	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
Monsieur LE HIR Maurice	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €

### Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

Christian BELVO  
Inspecteur Divisionnaire  
des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0070**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Chrystelle CADUC, Mireille CROS, Pascale  
DESMET, Ilyas JABRE, Jeannine MEUNIER,  
Philippe SOULIER, Dominique TAILAME,  
Jean- Jacques WOJCIEKOWSKI, Nathalie  
GAUTIER, Nadine PERROTEL, Thierry  
ROUANET

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise du 6<sup>ème</sup> arrondissement  
9 Place Saint Sulpice 75292 Paris Cedex 06

Arrêté portant délégation de signature  
Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du 6ème Arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CADUC Chrystelle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
CROS Mireille	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DESMET Pascale	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
JABRE Ilyas	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MEUNIER Jeannine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
SOULIER Philippe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
TAILAME Dominique	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
WOJCIEKOWSKI Jean -Jacques	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GAUTIER Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PERROTEL Nadine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ROUANNET Thierry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

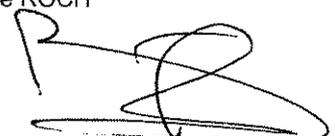
**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Catherine ROCH





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0072**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Corinne ANGLES, Armelle ARNEODO,  
Ghislaine GROSSET, Antoine  
HENNEBELLE, Marie LACAZE, Olivier  
PEREZ, Florence TABARY, Patricia  
VENZAC, Pascale BENARD, Anne- Marie  
GONCALVES, Liliane LE ROSCOUET,  
Elodie VINCENOT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise du 14<sup>ème</sup> arrondissement  
29, rue du Moulin Vert  
75675 PARIS CEDEX 14

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du Pôle de contrôle et d'expertise du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANGLES Corinne	Inspectrice	15 000	15 000
ARNEODO Armelle	Inspectrice	15 000	15 000
GROSSET Ghislaine	Inspectrice	15 000	15 000
HENNEBELLE Antoine	Inspecteur	15 000	15 000
LACAZE Marie	Inspectrice	15 000	15 000
PEREZ Olivier	Inspecteur	15 000	15 000
TABARY Florence	Inspectrice	15 000	15 000
VENZAC Patricia	Inspectrice	15 000	15 000

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BENARD Pascale	Contrôleuse	10 000	10 000
GONCALVES Anne-Marie	Contrôleuse	10 000	10 000

LE ROSCOUET Liliane	Contrôleuse principale	10 000	10 000
VINCENOT Elodie	Contrôleuse	10 000	10 000

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Denise IMBERT



**Denise IMBERT**  
Inspectrice divisionnaire  
des Finances Publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0073**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Michel BOYER, Blandine CLEMENT,  
Stéphanie LIGOUSA, Anne MARSEILLE,  
Françoise NIEGO, Florent DEFIENNE, Alain  
DELGADO, Philippe RAVOT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> Grenelle-Javel  
13/15 rue du Général Beuret 75015 Paris

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> Grenelle-Javel

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOYER Michel	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
CLEMENT Blandine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
LIGOUSA Stéphanie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MARSEILLE Anne	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
NIEGO Françoise	Inspectrice	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DEFIENNE Florent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DELGADO Alain	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RAVOT Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Anne COUSSY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0074**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Fabrice ESNAULT, Sarah THIERIOT, Agnès  
GARDILLE, Didier DE SEVERAC, Hélène  
BUSSY, Philippe OZENDA, Patricia  
LASCOMBE, Fabienne PINQUIER,  
Alexandre BASTIN, Marie- Thérèse ILHE,  
Hervé POT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise de St Lambert Necker  
137 rue abbé Groult et 13/15 rue du général Beuret 75015 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise de St Lambert Necker  
Du 15ème Arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ESNAULT Fabrice	Inspecteur	15 000€	15 000€
THIERIOT Sarah	Inspectrice	15 000€	15 000€
GARDILLE Agnès	Inspectrice	15 000€	15 000€
DI. SEVERAC Didier	Inspecteur	15 000 €	15 000€
BUSSY Hélène	Inspectrice	15 000€	15 000€
OUZENDA Philippe	inspecteur	15 000€	15 000€

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LASCOMBE Patricia	Contrôleur	10 000 €	10 000€
PINQUIER Fabienne	Contrôleur	10 000 €	10 000€
BASTIN Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000€
ILHE Marie Thérèse	Contrôleur	10 000€	10 000€
POT Hervé	contrôleur	10 000€	10 000€

## Article 2

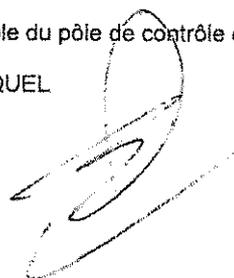
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Elisabeth GIQUEL

Signature





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0075**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Claude HERBIN, Laurent PESENTI, Céline  
CALES, Béatrice BLANC, Corinne  
GANDRE, Annie DAFIT, Michel BRAZET,  
Alex REGINA, Pascal LAHURE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement

9 Place SAINT Sulpice 75292 Paris Cédex 06

#### Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HERBIN Claude	Inspecteur	15.000 €	15.000 €
PESENTI Laurent	Inspecteur	15.000 €	15.000 €
CALES Céline	Inspectrice	15.000 €	15.000 €
BLANC Béatrice	Inspectrice	15.000 €	15.000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GANDRE Corinne	Contrôleur principal	10.000 €	10.000 €
DAFIT Annie	Contrôleur	10.000 €	10.000 €
BRAZET Michel	Contrôleur principal	10.000 €	10.000 €
REGINA Alex	Contrôleur principal	10.000 €	10.000 €
LAHURE Pascal	Contrôleur	10.000 €	10.000 €

#### Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laurent JAULHAC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0077**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Séverine BILLOUE, Hervé DARNIS, Cathy  
GUERER, Sophie GUILLON, Amaud LE  
MEUR, Amaud PERRONNET, Frédéric  
VIVIEN, Christine DUCLOUX-  
DEGIOANNI, Daniel FROIN, Audrey  
MARSAT, Jean- Baptiste MaZAUD, Denis  
RAFIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Chaillot – Porte Dauphine

146 avenue de Malakoff

75775 PARIS cedex 16

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels  
Chaillot – Porte Dauphine du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Séverine BILLOUE	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Hervé DARNIS	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Cathy GUERER	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Sophie GUILLON	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Arnaud LE MEUR	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Arnaud PERRONNET	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Frédéric VIVIEN	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Christine DUCLOUX-DEGIOANNI	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Daniel FROIN	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros
Audrey MARSAT	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Jean-Baptiste MAZAUD	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros
Denis RAFIER	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laure RAY

Signature



Laure RAY  
Inspectrice Divisionnaire  
des Finances Publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0078**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Lenaïk CARIOU, Mathieu LEMERCIER, Anh  
Tuan NGUYEN, Raphaël RANCOULE,  
Astrid RIGOIR, Dominique BARDON,  
Chafik MESSOUD, Fabienne RAFFI, Laurent  
VIGNAU

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Auteuil la Muette

12, rue George SAND  
75796 Paris Cedex 16

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Auteuil la Muette du 16ème  
Arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAIROU Lenaik	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
LEMERCIER Mathieu	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
NGUYEN Anh Tuan	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RANCOULE Raphaël	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RIGOIR Astrid	Inspectrice	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BARDON Dominique	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MESSOUD Chafik	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RAFFI Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
VIGNAU Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

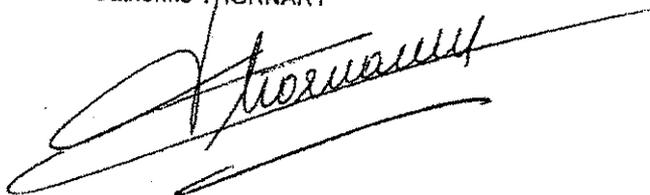
**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Catherine THORNARY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Thornary', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0079**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Isabelle HOURY, Fabrice TIEFIN, Michel  
JOUE, Marianne COUPE, Francine  
ELIZABETH, Pierre RICADAT, Danielle DE  
CARVALHO, Dominique ETIENNE,  
Laurence DUVAL, Yannick DESNEUX,  
Antoine GRUSON, Isabelle PARVILLERS,  
Anthony BOUCHET, Claude EGLINE, M.-  
Dominique JOURDAIN, Brigitte BRIOIS,  
Anthony GOURMIL, Eric NEE, Osman  
MALLAM, Dominique MICHELON



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Service des Impôts des entreprises  
18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire  
75230 PARIS CEDEX 05  
01 44 08 59 74**

**Arrêté portant délégation de signature**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 5<sup>e</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

HOURY Isabelle	TIEFIN Fabrice	JOUE Michel
----------------	----------------	-------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

COUPE Marianne	ELIZABETH Francine	RICADAT Pierre
DE CARVALHO Danielle	ETIENNE Dominique	DUVAL Laurence
DESNEUX Yannick	GRUSON Antoine	PARVILLERS Isabelle

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

délégation de signature SIE 5<sup>e</sup>

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUCHET Anthony	EGLINE Claude	JOURDAIN M-Dominique
BRIOIS Brigitte	GOURMIL Anthony	NEE Eric
MALLAM Osman	MICHELON Dominique	

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
HOURY Isabelle	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
TIEFIN Patrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
JOUE Michel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
COUPE Marianne	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DE CARVALHO Danielle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DESNEUX Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ELIZABETH Francine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ETIENNE Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
GRUSON Antoine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DUVAL Laurence	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
PARVILLERS Isabelle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
BOUCHET Anthony	Agent des finances publiques	2 000 €
BRIOIS Brigitte	Agent des finances publiques	2 000 €
MALLAM Osman	Agent des finances publiques	2 000 €
EGLINE Claude	Agent des finances publiques	2 000 €
GOURMIL Anthony	Agent des finances publiques	2 000 €
MICHELON Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €
JOURDAIN M-Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €
NEE Eric	Agent des finances publiques	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HOURY Isabelle	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TIEFIN Patrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TOUE Michel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
COUPE Marianne	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DE CARVALHO Danielle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESNEUX Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ELIZABETH Francine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ETIENNE Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GRUSON Antoine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUVAL Laurence	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARVILLERS Isabelle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOUCHET Anthony	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BRIOIS Brigitte	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MALLAM Osman	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
EGLINE Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GOURMIL Anthony	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MICHELON Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
JOURDAIN M-Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
NEE Eric	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de PARIS 5<sup>e</sup> arrondissement.

Marylène MORLANS





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0080**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Inès CAPIAN, Philippe LE QUERE, Chantal TIRABASSI, Frédéric SAUGEY, Marc SEBBANE, Aurore COLLONNIERS, Sébastien LE NY, Myriam ANELKA, Dalila BOUZEBRA, Laura DESSEIN, Catherine DOUCET, Valérie FLAGEOLET, Corinne GALEOTTI, Emmanuelle GOSSART, Aurélie SOHIER, Grégory PITOIZET, Maryse GEA, Françoise LAURENS, Marc BRUYERE, Irène MOULOUNGUI, Mélanie DELAMARCHE, Philippe RAHARIJESY, Eric LEBEAU, Sonia TELLATI, Valérie BERNARD, Anh TRAN, Yvelise BESSE, Marie- Jo

*Arrêté N°2013182-0080 - 23/07/2013*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SIP Paris 10<sup>ème</sup> Sud  
5 Cité Paradis  
75475 PARIS cedex 10

## DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10<sup>ème</sup> Sud,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 et 217 de son annexe IV;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257 A et R\*247-4 et suivants;  
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme CAPIAN Inès, inspectrice des finances publiques, adjointe au Responsable du SIP, à l'effet de signer en l'absence du Responsable :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet dans la limite de 30 000 € ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service .

Cette même délégation est en outre donnée à M. LE QUERE Philippe, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence du comptable soussigné et de son adjointe Mme CAPIAN Inès, inspectrice des finances publiques.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Chantal TIRABASSI	M. Frédéric SAUGEY	M. Marc SEBBANE
Mme Aurore COLLONNIERS	M. Sébastien LE NY	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Myriam ANELKA	Mme Daila BOUZEBRA	Mme Laura DESSIEN
Mme Catherine DOUCET	Mme Valérie FLAGEOLET	Mme Corinne GALEOTTI
Mme Emmanuelle GOSSART	Mme Aurélie SOHIER	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Ines CAPIAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Philippe LE QUERE	Contrôleur des finances publiques	1 000€
M. Grégory PITOIZET	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Mme Maryse GEA	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques	1 000€
M. Marc BRUYERE	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Mme Irène MOULOUNGUI	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme Mélanie DELAMARCHE	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
M. Philippe RAHARIJESY	Agent des finances publiques	1 000 €
M. Eric LEBEAU	Agent des finances publiques	1 000 €
Mme Sonia TELLATI	Agente des finances publiques	1 000 €

## Article 4 ( Accueil des SIP Paris 10<sup>ème</sup> )

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous ;

3°) les bordereaux de situation pour les dettes fiscales de l'année courante et des deux années antérieures d'un montant inférieur à 5000 € pour chacune d'entre elles , les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet, les attestations de déménagement

4°) les quittances P1E

de recevoir :

1°) les significations d'actes,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Somme maximale pour laquelle une décision gracieuse de remise de pénalités ou frais de poursuite peut être accordée
Mme Valérie BERNARD	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Anh TRAN	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Yvelise BESSE	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Marie -josée FONGARO	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Sandrine ARDISSON	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Laurent WATTIAUX	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Delphine SINNA	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Sandrine STARCK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Marc BRUYERE	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Irène MOULOUNGUI	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Philippe LE QUERE	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Mélanie DELAMARCHE	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Grégory PITOIZET	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Maryse GEA	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Frédéric SAUGEY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme Chantal TIRABASSI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Eric LEBEAU	Agent des finances publiques			200 €
Mme Josiane CHAABAN	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	200 €
Mme Sylvie ZAKINE	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	200 €
M. Jean TRUSKOWSKI	Agent des finances publiques			200 €
M. Serge BONNAFOUS	Agent des finances publiques			200 €
Mme Nadia LEDUC	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Serge LE NORMAND	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Pascal MONGIN-RAPPART	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Grégory GORET	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Isabelle LEGRIS	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Laurence VIGNAIS	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Mathieu CHAVEL	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Dorothée MARCASSIN	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Somme maximale pour laquelle une décision gracieuse de remise de pénalités ou frais de poursuite peut être accordée
Mme Héloïse GUINARD	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Myriam ANELKA	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Dalila BOUZEBRA	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Laura DESSEIN	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Catherine DOUCET	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Valérie FLAGEOLET	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Corinne GALEOTTI	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Emmanuelle GOSSART	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Aurélie SOHIER	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	

**Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP Paris 10<sup>ème</sup> Nord , SIP Paris 10<sup>ème</sup> Sud.**

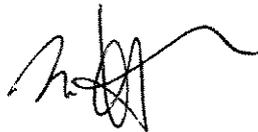
#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 1<sup>er</sup> juillet 2013

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers

Barbara PEYRAUD





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0081**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Catherine GIULIANI, Joëlle RAMIR, Jean-Marie LUTZ, Bénédicte TAVITIAN, Annie DE LA BROUSSE, Arnaud FAURE, Annie GERARD, Jean- François GIRARD, Didier LAURENT, Colette SALOMON, Claudine VERNET, Thierry BORDES, Christine CANTAU, Franck DETRE, Patrick DETRE, Elisabeth DUTON, Mathieu GERBAUD, Olivier GAUNET, Eve LACAUSSADE, Henri LAOU, Stella LEZIN, Claudine LONGUEVILLE, Catherine NICOLAS, Patricia NOVEL, Denis RAMETTE, Patrick AMOD- MOULANT, Raphaël BESSONIES,  
*Arrêté N°2013182-0081 - 23/07/2013*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SIP Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement  
9, rue d'Uzès  
75074 Paris Cedex 02

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 9<sup>è</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

● Délégation de signature est donnée à Mme Catherine GIULIANI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, et Mme Joëlle RAMIR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointes au responsable du SIP Paris 9<sup>è</sup>, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

☛ Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie LUTZ, inspecteur des finances publiques, et à Mme Bénédicte TAVITIAN, inspectrice des finances publiques, adjoints au responsable du SIP Paris 9è, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €,

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DE LA BROUSSE Annie  
GIRARD Jean-François  
VERNET Claudine

FAURE Arnaud  
LAURENT Didier

GERARD Annie  
SALOMO N Colette

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BORDES Thierry  
DETRE Patrick  
GAUNET Olivier  
LEZIN Stella  
NOVEL Patricia

CANTAU Christine  
DUTON Elisabeth  
LACAUSSADE Eve  
LONGUEVILLE Claudine  
RAMETTE Denis

DETRE Franck  
GERBAUD Mathieu  
LAOU Henri  
NICOLAS Catherine

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
AMOD-MOULANT Patrick	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
BESSIONIES Raphaël	Contrôleur des finances publiques	100 €
DEBUICHE Laurent	Contrôleur des finances publiques	100 €
FOSSAERT Guillaume	Agent des finances publiques	100 €
HOAREAU Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
JASPARD Laetitia	Agent des finances publiques	100 €
KOUZAILI Junie	Contrôleur des finances publiques	100 €
MENASCE Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	100 €
PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	100 €
RAVILLON Elisabeth	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
REHEL Patricia	Contrôleur principal des finances publiques	100 €
ROSSIGNOL Hélène	Contrôleur des finances publiques	100 €
THEYSE Jean-Claude	Contrôleur des finances publiques	100 €

2°) les bordereaux de situation aux agents désignés ci-après :

AMOD-MOULANT Patrick	DEBUICHE Laurent	HOAREAU Patrice
RAMETTE Denis	RAVILLON Elisabeth	REHEL Patricia

4°) les avis de mise en recouvrement

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

RAVILLON Elisabeth	REHEL Patricia
--------------------	----------------

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers,

  
Hervé GABELOTEAU





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0082**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Gilles COLLIN, Olivier CAPDEGELLE, Sandrine STARCK, Sébastien LE NY, Aurore COLLONNIERS, Brigitte CATTE, Marc SEBBANE, Nadia LEDUC, Isabelle LEGRIS, Serge LE NORMAND, Héloïse GUINARD, Laurence VIGNAIS, Dorothée MARCASSIN, Grégory GORET, Mathieu CHAVEL, Pascal MONGIN- RAPPART, Elisabeth GAUTIER, Frédéric CONSTANT, Bruno PIERSON, Valérie BERNARD, Yvelise BESSE, Sandrine ARDISSON, Delphine SINNA, Laurent WATTIAUX, Anh TRAN, Marie- Josée FONGARO, Jean- Luc MARTIN

*Arrêté N°2013182-0082 - 23/07/2013*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SIP Paris 10<sup>ème</sup> Nord  
5 Cité Paradis  
75475 PARIS cedex 10

## DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10<sup>ème</sup> Nord,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257 A et R\*247-4 et suivants;  
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. COLLIN Gilles, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) dans le limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet dans la limite de 30 000€ ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service .

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Olivier CAPDEGELLE	Mme Sandrine STARCK	M. Sébastien LE NY
Mme Aurore COLLONNIERS	Mme Brigitte CATTE	M. Marc SEBBANE

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Nadia LEDUC	Mme Isabelle LEGRIS	M. Serge LE NORMAND
Mme Héloïse GUINARD	Mme Laurence VIGNAIS	Mme Dorothée MARCASSIN
M. Grégory GORET	M. Mathieu CHAVEL	M. Pascal MONGIN-RAPPART

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses de recouvrement, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme GAUTIER Elisabeth	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Frédéric CONSTANT	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. Bruno PIERSON	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Valérie BERNARD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Yvelise BESSE	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme Sandrine ARDISSON	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme Delphine SINNA	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
M. Laurent WATTIAUX	Contrôleur des finances publiques	1 000 €

#### Article 4 ( accueil des SIP Paris 10<sup>ème</sup>)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les bordereaux de situation pour les dettes fiscales de l'année courante et des deux années antérieures d'un montant inférieur à 5000 € pour chacune d'entre elles , les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet, les attestations de déménagement ;

4°) les quittances P1E ;

de recevoir :

1°) les significations d'actes ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Somme maximale pour laquelle une décision gracieuse de remise de pénalités ou frais de poursuite peut être accordée
Mme Valérie BERNARD	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Anh TRAN	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Yvelise BESSE	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Marie -josée FONGARO	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Sandrine ARDISSON	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Laurent WATTIAUX	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Delphine SINNA	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Sandrine STARCK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Marc BRUYERE	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Irène MOULOINGUI	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Philippe LE QUERE	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Mélanie DELAMARCHE	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Grégory PITOIZET	Contrôleur des finances publiques			200 €
Mme Maryse GEA	Contrôleuse des finances publiques			200 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques			200 €
M. Frédéric SAUGEY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme Chantal TIRABASSI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. Eric LEBEAU	Agent des finances publiques			200 €
Mme Josiane CHAABAN	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	200 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Somme maximale pour laquelle une décision gracieuse de remise de pénalités ou frais de poursuite peut être accordée
Mme Sylvie ZAKINE	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	200 €
M. Jean TRUSKOWSKI	Agent des finances publiques			200 €
M. Serge BONNAFOUS	Agent des finances publiques			200 €
Mme Nadia LEDUC	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Serge LE NORMAND	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Pascal MONGIN-RAPPART	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Grégory GORET	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Isabelle LEGRIS	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Laurence VIGNAIS	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
M. Mathieu CHAVEL	Agent des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Dorothee MARCASSIN	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Héloïse GUINARD	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Myriam ANELKA	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Dalila BOUZEBRA	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Laura DESSEIN	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Catherine DOUCET	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Valérie FLAGEOLET	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Corinne GALEOTTI	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Emmanuelle GOSSART	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	
Mme Aurélie SOHIER	Agente des finances publiques	2 000 €	500 €	

**Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP Paris 10<sup>ème</sup> Nord , SIP Paris 10<sup>ème</sup> Sud.**

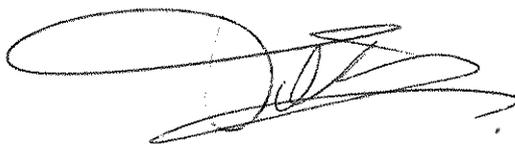
#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 1<sup>er</sup> juillet 2013

La Chef de Service Comptable,  
Responsable de service des impôts des particuliers

Mme Samia TCHAM





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0083**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Benoît REZAZGUI, Dominique LE- ROY, Moussa JOUNI, Christine MISTROT- DELECLUSE, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LÉBOUCHER, Marie- Anne CORNO, Yves MARCHAL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

Pôle de contrôle et d'expertise du 1<sup>er</sup> arrondissement  
13 rue de la Banque  
75 111 PARIS CEDEX 02

### Délégation de signature

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- Benoit REZAZGUI, Dominique LE-ROY, Moussa JOUNI, Christine MISTROT-DELECLUSE, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LÉBOUCHER.

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Marie-Anne CORNO, Yves MARCHAL.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Jean-Paul LAJUGIE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0084**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Philippe CARLE, Christian PELLEGRIN,  
Didier LAPAIX, Rachel ARANCE, Alain  
JEOFFROY, Frédéric PERNEZ, Florence  
GUYARD, Laëtitia Fouillon, Jean- François  
WAULTIER, Franck BERNARDI, Marcelle  
PEROL, Stéphane BOURIGUEN



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

Pôle de Contrôle et Expertise du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
13 rue de la Banque  
75111 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

CARLE PHILIPPE ARANCE RACHEL	PELLEGRIN CHRISTIAN JEOFFROY ALAIN	LAPAIX DIDIER PERNEZ FREDERIC
---------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GUYARD FLORENCE BERNARDI FRANCK	FOUILLON LAETITIA PEROL MARCELLE	WALTIER JEAN FRANCOIS BOURIGUEN STEPHANE
------------------------------------	-------------------------------------	---

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Françoise Allain Idiv HC



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0085**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Didier DATH, Pascale GUILLOT, Lamri HALITIM, Agnès MARTEL, Nathalie MOLINIER, Christine OZENNE, Jean- Robert PARRA, Stéphanie PERTIN, Patrick CASTEL, Liliane FARAONE, Régis PACHURKA, Christian PULEO, Marie- Andrée SERRURIER



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**Pôle de contrôle et d'expertise du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>**  
10, rue Michel Le Comte  
75152 Paris cedex 03

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

DATH Didier, GUILLOT Pascale, HALITIM Lamri, MARTEL Agnès, MOLINIER Nathalie, OZENNE Christine, PARRA Jean -Robert, PERTIN Stéphanie

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Castel Patrick, FARAONE Liliane, PACHURKA Régis, PULEO Christian, SERRURIER Marie – Andrée

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Isabelle MARTINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0086**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Monique BRAND, Marie- Josette  
CHALARD, Thierry FORTE, Jean- Claude  
MERLE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels de Paris 5<sup>ème</sup>  
18 rue Geoffroy Saint Hilaire  
75230 PARIS Cedex 05

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels de Paris 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses
BRAND Monique	Inspecteur	15.000 €
CHALARD Marie-Josette	Inspecteur	15.000 €
FORTE Thierry	Inspecteur	15.000 €
MERLE Jean-Claude	Inspecteur	15.000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Françoise DUPERRIER

  
Françoise DUPERRIER  
Inspectrice Principale

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0087**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Raphaël MESA, Odile DEVILLERS, Laurent  
GREGOIRE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise des particuliers de Paris 5<sup>ème</sup>  
18 rue Geoffroy Saint Hilaire  
75230 Paris Cedex 05

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Pôle de contrôle et d'expertise des particuliers de Paris 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses
MESA Raphael	Inspecteur	15.000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses
DEVILLERS Odile	Contrôleur	10.000 €
GREGOIRE Laurent	Contrôleur	10.000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Françoise DUPERRIER



Françoise DUPERRIER  
Inspectrice Générale



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0088**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Emilie  
CROZES, Pierre MICKELER, Philippe  
DUCKERS, Bernard POILLOT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Service de Fiscalité Immobilière du 5<sup>ème</sup>  
18 rue Geoffroy Saint Hilaire  
75230 PARIS Cedex 05

**Arrêté portant délégation de signature**

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CROZES Emilie

MICKELER Pierre

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DUCKERS Philippe

POILLOT Bernard

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière de Paris 5<sup>ème</sup>  
Françoise DUPERRIER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Françoise DUPERRIER  
Inspectrice Principale



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0090**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
François CESAR, Hervé FLEURY, Gilles  
JULLIEN, Solenn LE CAM, Elisabeth  
PERRIER- AYARI, Rémi PORCHER,  
Monique TIBERI, Jérôme GAUDIN, Martine  
PEBORDE



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
94 rue de Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**Pôle de contrôle et d'expertise**  
10<sup>ème</sup> arrondissement  
6 rue Saint Hyacinthe  
75042 Paris Cedex 01

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

- CESAR François, FLEURY Hervé, JULLIEN Gilles, LE CAM Solenn, PERRIER-AYARI Elisabeth, PORCHER Rémi, TIBERI Monique

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- GAUDIN Jérôme, PEBORDE Martine

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

André TOBAILEM

Inspecteur divisionnaire des finances  
publiques responsable du service



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0091**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Pierre-Yves BUSSON, Lionel NOIREZ, Jean-François NOWACZYK, Annie BECHET, Chantal CHARBON, Fanny DUMARTIN, Sylvanie PAIN, Thomas PIERSON

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-  
FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
**PRS Paris Centre**  
9, Rue d'Uzès  
75075 Paris Cedex 02

### Délégation de signature

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé (PRS) de Paris Centre

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

1°) Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de PARIS CENTRE, dont les noms suivent :

- M. BUSSON Pierre-Yves,
- M. NOIREZ Lionel,
- M. NOWACZYK Jean-François,

à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ; ainsi que pour ester en justice ;

2°) En cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances Publiques, adjoints au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de PARIS CENTRE ,dont les noms suivent :

- M. BUSSON Pierre-Yves,
- M. NOIREZ Lionel,
- M. NOWACZYK Jean-François

à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les actes relatifs à la prise de garanties et à l'inscription des sûretés et privilèges du Trésor,

- b) les mises en demeure de payer,
- c) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses sans limitation de montant ;
- d) les avis de mise en recouvrement ;
- e) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BUSSON Pierre-Yves	Inspecteur des finances publiques	15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné
NOIREZ Lionel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné
NOWACZYK Jean-François	Inspecteur des finances publiques	15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné
BECHET Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
CHARBON Chantal	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DUMARTIN Fanny	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
PAIN Sylvanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
PIERSON Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable du pôle  
de recouvrement spécialisé,

  
 Nelly RECOUPÉ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0092**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Christian MAITRE et Alain PEYRELONGUE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 12<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 12,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. MAITRE Christian inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 12, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

Monsieur PEYRELONGUE Alain

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

La comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Eve-Laurence FISCHER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté n° 2013-0092 - 23/07/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0093**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Patrick MROZEK, inspecteur divisionnaire  
des finances publiques, adjoint au responsable  
du service de publicité foncière de Paris 1

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 1<sup>er</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. MROZEK Patrick inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS1, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Jean- Louis GAUTIER





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0094**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Michel GONZALEZ, inspecteur divisionnaire  
des finances publiques, adjoint au responsable  
du service de publicité foncière de Paris 3

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 3<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 3

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. GONZALEZ Michel inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 3, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

PODER Corinne

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Didier AROLD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0095**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Marie-  
Claude MARCAILLOU, inspectrice  
divisionnaire des finances publiques, adjointe  
au responsable du service de publicité foncière  
de Paris 4

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 4<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 4,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme MARCAILLOU Marie-Claude inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 4, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,



Jean-Jacques MANE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0096**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Gisèle  
HUCHET et Marie- Noëlle BAILLEUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 5<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 5

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme HUCHET Gisèle inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 5, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, à

Mme BAILLEUX Marie-Noëlle, contrôleur principal des finances publiques.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Dominique FRAISSE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0097**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Catherine BAUER, inspectrice divisionnaire  
des finances publiques, adjointe au  
responsable du service de publicité foncière de  
Paris 8



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 8<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

### DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 8

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme BAUER Catherine inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 8, à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Alexis HEMERY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0098**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Maryse DE SPIRT et Sylvie BAVOUZET

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 9<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 9,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme DE SPIRT Maryse inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 9, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

BAVOUZET Sylvie

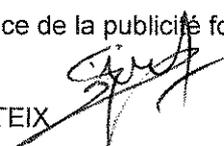
### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Christian PANTEIX





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0099**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Christine LORMET, Catherine GARRIDO,  
Laurence BREBEL- FABRE, Catherine  
RAPIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

SPF Paris 11<sup>ème</sup> bureau

6, Rue Paganini

75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 11,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme LORMET Christine inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 11, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion de service ;

aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GARRIDO Catherine

Mme BREBEL-FABRE Laurence

Mme RAPIN Catherine

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

  
Pascal THEVENET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0100**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Michel ANDRES, Benoît BUCHLA et Thierry  
BAGAGE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 2<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 2

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. ANDRES Michel inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 2, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

BUCHLA Benoît

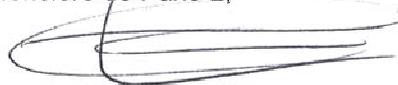
BAGAGE Thierry

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière de Paris-2,



Lise CARIOU



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0101**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Claude DESCOS et Martine OCARIZ

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 6<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 6

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. DESCOS Claude inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 6, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

Madame OCARIZ Martine

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

  
François RICHARD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0102**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation des ignature à  
Bernadette GINESTOUX et Josette CIZEAU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 7<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 7

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme GINESTOUX Bernadette inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière de PARIS 7, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

CIZEAU Josette

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,



Didier DELAUCHE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0103**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Patrick LEFEBVRE, Catherine SANTINI et  
Franck LOTH

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 10<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 10,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Patrick LEFEBVRE inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 10, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

Mme SANTINI Catherine, contrôlease  
principale de finances publiques

Mr LOTH Franck  
contrôleur principal des finances publiques

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,



Bernard CRIQ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0105**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Hélène HEBRARD, Martine ROLLAND,  
Sylvie SAUVEBOIS, Viviane SOULLIER,  
Marie- José LASCAUD, Sonia CONTI-  
ALUNO, Karine VILLEFRANQUE, Christian  
DRAILLARD, Didier HALL, Sylvie  
ADJADJ, Colette EYRAUD, Pascale BAR,  
Mikael GUENNOU, Virginie COTELLE,  
Mohamed BELKACEM, Fabienne  
BESANCON, André DUJON, Igor RAVIC,  
Magalie NOEL, Stéphane TREULLE, Cosette  
BEGRANGER, Mireille DELAHAYE,  
Philippe MAURON, Michel BOUDAREL,  
Jean- Louis LE BOUILLE, Pascal MICHEL,  
Michel CROS, C

*Arrêté N°2013182-0105 - 23/07/2013*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
SIE Paris 1er arrondissement  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

## Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme HEBRARD Hélène, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1<sup>er</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. BERTHON Eric, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédits de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ROLLAND Martine

Mme SAUVEBOIS Sylvie

Mme SOULLIER Viviane

Mme LASCAUD Marie-José

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CONTI-ALUNO Sonia

Mme VILLEFRANQUE Karine

M. DRAILLARD Christian

M. HALL Didier

Mme ADJADJ Sylvie

Mme EYRAUD Colette

Mme BAR Pascale

M. GUENNOU Mikael

Mme COTELLE Virginie

M. BELKACEM Mohamed

Mme BESANCON Fabienne  
M. DUJON André  
M. RAVIC Igor  
Mme NOEL Magalie  
M. TREULLE Stéphane

Mme BEGRANGER Cosette

Mme DELAHAYE Mireille  
M. MAURON Philippe

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BOUDAREL Michel  
M. LE BOUILLE Jean-Louis  
M. MICHEL Pascal

M. CROS Michel  
Mme NICOLI Charlotte  
Mme MEZIANI Tassadit

Mme DAMBLIN Julie  
M. MINICONI Jean-François  
M. SALEME Jamal  
Mme VETE-CONGOLO Patricia

Mme BENS Valérie  
M. GACHINIARD Stéphane  
M. GUEURET Frédéric  
Mme DUMAS Madeleine  
M. BRUYELLE Jean-François

Mme JOSEPH-GABRIEL Nathalie  
M. OGER Christophe  
M. PANSERI Mathieu

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions en matière

-de gracieux, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet

-de contentieux fiscal d'assiette : admission totale, admission partielle ou rejet, dégrèvement ou restitution d'office :

a - dans la limite de 15 000 € à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après,

b - dans la limite de 10 000 € aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

b - dans la limite de 2 000 € aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après,

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les avis de compensation, à l'exclusion des déclarations de créances, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BOUAZIZ Valérie	Inspectrice des finances publiques
Mme DOUET Marie-Noëlle	Contrôleuse des finances publiques
M. THIROT Jérôme	Contrôleur des finances publiques
Mme DIEZ Angèle	Contrôleuse des finances publiques
Mme MICHALCZENIA Aline	Contrôleuse des finances publiques
Mme AZZI Malika	Agente des finances publiques de catégorie C
M. BARKA Moussa	Agent des finances publiques de catégorie C
M. BOUMEDIENNE Mohamed	Agent des finances publiques de catégorie C

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013,

Le comptable responsable de service des impôts des entreprises

Francis FOULON





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0106**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Baptiste CHOLLET, Nathalie FONTENY, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGUY, Stéphane PINEAU, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON, Jacques VERNET, Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie-Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
94 rue de Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**POLE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE**  
**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU**  
**9ème arrondissement**  
**9 rue d'Uzes**  
**75074 paris cedex 02**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

- Jean-Baptiste CHOLLET, Nathalie FONTENY, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGUY, Stéphane PINEAU, Domoïna RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON, Jacques VERNET,

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie-Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX,

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/07/2013

Nom du responsable

Claire HAVEL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0108**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Stéphane BATAILLON, Véronique WETZEL,  
Thérèse AVOCAT, Patricia BARANES,  
Didier BERNARD, Marie- Christine  
BOULIN, Valérie BISSON, Cyril CARRE,  
Albert GILLES, Mathieu NANTILLET, Irène  
PUGET, Sylvia ROBIN, Maria SANCHEZ,  
Lionel BASTIAT, Sylvianne DRACIUS,  
Edouard DUBOIS, Clémence PUCINO,  
Philippe SABINOTTO, Corinne  
TALLAGRAND

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-  
FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
**SIE Paris 4<sup>ème</sup>**  
10, Rue Michel Le Comte  
75 Paris Cedex 03

### Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4<sup>ème</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. BATAILLON Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme WETZEL Véronique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme AVOCAT Thérèse	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BARANES Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BERNARD Didier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BOULIN Marie-Christine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. NANTILLET Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PUGET Irène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ROBIN Sylvia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ María	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

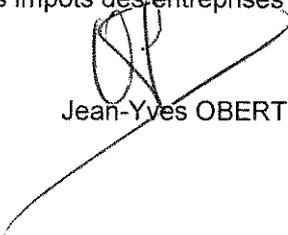
<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BASTIA T Lionel	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DRACIUS Sylvianne	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DUBOIS Edouard	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PUCINO Clémence	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SABINOTTO Philippe	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TALLAGRAND Corinne	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service  
des impôts des entreprises Paris 4<sup>ème</sup>



Jean-Yves OBERT





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0109**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Yvan FROGET, Caty BRIQUET, Françoise DE GRANDPRE, Saphia ALAOU, Myrva APPATORE, Raphaële AUNAY, Rachel BOHELY, Pascal CHIQUET, Thierry COUET, Pierre COULEARD, Gilles GLEYO, Maryvonne LE GUILLOU, Corinne LOEUL, Eric MEYER, Carine POUSSE, Laurence PLUMAUGAT, Anne RODENAS, Céline ROUSSEL, Marie- Claude THEPAUT, Fatma BAUCHER, Sébastien DEVAUX, Zohra MAHI, Pascale LAMAZIERE, Olivier PASQUES, Caty BRIQUET, Françoise DE GRANDPRE

*Arrêté N°2013182-0109 - 23/07/2013*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
SIE Paris 9<sup>ème</sup> Est  
9 rue d'Uzès  
75074 Paris Cedex 02

## Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9<sup>ème</sup> Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Yvan FROGET, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIE Paris 9<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
BRIQUET Caty	Inspectrice des finances publiques
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
ALAOUI Saphia	Contrôleuse des finances publiques
APPATORE Myrva	Contrôleuse des finances publiques
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques
BOEHLY Rachel	Contrôleuse des finances publiques
CHIQUET Pascal	Contrôleur des finances publiques
COUET Thierry	Contrôleuse des finances publiques
COULEARD Pierre	Contrôleur des finances publiques
GLEYO Gilles	Contrôleur des finances publiques
LE GUILLOU Maryvonne	Contrôleuse des finances publiques
LOEUL Corinne	Contrôleuse des finances publiques
MEYER Eric	Contrôleur des finances publiques
POUSSE Carine	Contrôleuse des finances publiques
PLUMAUGAT Laurence	Contrôleuse des finances publiques
RODENAS Anne	Contrôleuse des finances publiques
ROUSSEL Céline	Contrôleuse des finances publiques
THEPAUT Marie-Claude	Contrôleuse des finances publiques

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
BAUCHER Fatma	Agente des finances publiques
DEVAUX Sébastien	Agent des finances publiques

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
MAHI Zohra	Agente des finances publiques
LAMAZIERE Pascale	Agente des finances publiques
PASQUES Olivier	Agent des finances publiques

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BRIQUET Caty	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
ALAOUI Saphia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
PLUMAUGAT Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
RODENAS Anne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MAHI Zohra	Agente des finances publiques	2 000 €

3°) l'ensemble des actes relatifs aux recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
BRIQUET Caty	Inspectrice des finances publiques
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013,

La chef de service comptable, responsable du SIE Paris 9<sup>ème</sup> Est

Nicole GOULLIARD





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0110**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Anne  
POUREAU, Christophe DE CONTET, Alain  
DALUZEAU, Evelyne ROULIER, Nadine  
VAISSIERE, Jeannie CORTIN, Monique  
DEC COHEN, Corinne MONTAGNE,  
Thierry GAUTHIEZ, Solange MEIRONE,  
Philippe KERVELLA, Antoine BALEMBOIS,  
Jean- Yves DUBORD, Anne- Marie  
GAYNES, Henri SIOUSARRAM, Dramane  
FOFANA, Sylvie CASTEJON, Alain DIENE,  
Pascal PASTY, Jonathan PARTOUCHE,  
Martine CASALTA- MAURY, Olivier  
DOMARIN, Maud LE PEN, Pascale  
CAUCHEFER, Pascale DJAMBAZIAN,  
Laurence BLANC, Gil

Arrêté N° 2013182-0110 - 23/07/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
SIE Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement Ouest  
9 rue d'Uzès  
75074 Paris Cedex 02

### Délégation de signature

- La comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9<sup>ème</sup> Ouest ;
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Anne POUREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 9<sup>ème</sup> Ouest, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) Dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Christophe DE CONTET	Evelyne ROULIER
Alain DALUZEAU	Nadine VAISSIERE

1°) Dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Jeannie CORTIN	Monique DEC COHEN
Corinne MONTAGNE	Thierry GAUTHIEZ
Solange MEIRONE	Philippe KERVELLA
Antoine BALEMBOIS	Jean-Yves DUBORD
Anne-Marie GAYNES	Henri SIOUSARRAM
Dramane FOFANA	Sylvie CASTEJON
Alain DIENE	Pascal PASTY
Jonathan PARTOUCHE	Martine CASALTA-MAURY
Olivier DOMARIN	Maud LE PEN
Pascale CAUCHEFER	Pascale DJAMBAZIAN
Laurence BLANC	Gilles PY
Chantal MARIE	Françoise RICKLIN
Fabrice LAMITIE	

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013,

Le comptable, responsable de service des impôts  
des entreprises Paris 9<sup>ème</sup> Ouest

Marc BONHOMME



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0111**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Yves MADELMON, Corinne CAURETTE-PHILIPPON, Brigitte SCARBONCHI, Grégory CARPENTIER, Nathalie DURAC, Stéphane MANGIONE, Lauriane CASSARD, Florent DUYTSCHAEVER, Ludovic MARCOS, Philippe CATHALA, Marie-Claire EVAN, Céline MAZAUD, Catherine CYRILLE, Bernadette HALLUIN, Michèle ROLFO, Daniel DELLIS, Nathalie KUZMA, Ghislain SOLER, Gaëlle LE NOUEN, Catherine BALESTIE, Viviane FELZINGER, Virgine MASSOLO, Benoît BROSSARD, Martine MARTIN, Donus TUFAN

*Arrêté N°2013182-0111 - 23/07/2013*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SIE Paris 10<sup>ème</sup> Nord  
5 Cité Paradis  
75475 Paris Cedex 10

### Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10<sup>ème</sup> Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10<sup>ème</sup> Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CAURETTE-PHILIPPON Corinne    SCARBONCHI Brigitte

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances p publiques désignés ci-après :

CARPENTIER Grégory	DURAC Nathalie	MANGIONE Stéphane
CASSARD Lauriane	DUYTSCHAEVER Florent	MARCOS Ludovic
CATHALA Philippe	EVAN Marie-Claire	MAZAUD Céline
CYRILLE Catherine	HALLUIN Bernadette	ROLFO Michèle
DELLIS Daniel	KUZMA Nathalie	SOLER Ghislain
LE NOUEN Gaëlle		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BALESTIE Catherine	FELZINGER Viviane	MASSOLO Virginie
BROSSARD Benoît	MARTIN Martine	TUFAN Donus

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs aux recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
KUZMA Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
MAZAUD Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CYRILLE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €
BROSSARD Benoît	Agent des finances publiques	2 000 €
FELZINGER Viviane	Agente des finances publiques	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €
MASSOLO Virginie	Agente des finances publiques	2 000 €
TUFAN Donus	Agent des finances publiques	2 000 €
LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

#### Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
KUZMA Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CYRILLE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

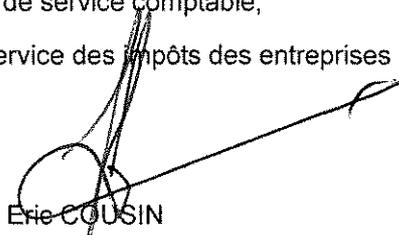
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des décisions gracieuses
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BROSSARD Benoît	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FELZINGER Viviane	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MASSOLO Virginie	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TUFAN Donus	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013,

Le chef de service comptable,  
Responsable de service des impôts des entreprises

  
Eric COUSIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 22 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Décision concernant l'accueil des usagers du pôle enregistrement assuré entre le 24 juillet 2013 et le 2 août 2013 dans les locaux du Centre des finances publiques du 32 rue Saint-Pétersbourg 75008 Paris suite à la fermeture provisoire pour travaux du site du 6A boulevard de Reims 75017 Paris



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

#### **DECISION**

Le directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 janvier 2013, portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

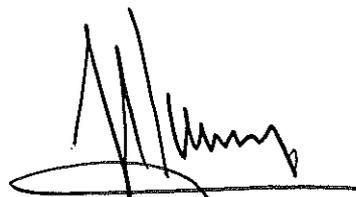
Vu l'arrêté n° 2013009-0008 du 10 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Philippe PARINI, directeur régional des finances publiques, Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

**DECIDE :**

A la suite de la fermeture provisoire pour travaux du site de la Direction régionale des Finances publiques du 6A, boulevard de Reims 75017 Paris, l'accueil des usagers du pôle enregistrement sera assuré entre le 24 juillet 2013 et le 2 août 2013 compris dans les locaux du Centre des Finances publiques situé 32, rue Saint-Pétersbourg 75008 Paris.

Fait à Paris, le 22 juillet 2013

L'Administrateur général des Finances publiques

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a series of smaller, more intricate strokes, all contained within a horizontal oval shape.

Philippe PARINI